

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Berthierville tenue le 4 février 2019 à 19h30 à laquelle sont présents Madame la conseillère Isabelle Fontaine et Messieurs les conseillers Denis Darveau, Sylvain Destrempe, Claude Frappier, Denis Perreault et Alec Turcotte formant quorum sous la présidence de la mairesse Suzanne Nantel.

Sont également présentes, Mesdames Sylvie Dubois, directrice générale et greffière et Karyne Tremblay, directrice générale adjointe, trésorière et greffière adjointe.

A) CONSTATATION DU QUORUM

Madame la mairesse constate qu'il y a quorum.

B) INSTANT DE RÉFLEXION ET ALLOCUTION DE LA MAIRESSE

Madame la mairesse invite les citoyens à un instant de réflexion.

2019-02-022

C) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que le projet d'ordre du jour se décrit comme suit:

- A) Constatation du quorum**
- B) Instant de réflexion et allocution de la mairesse**
- C) Adoption de l'ordre du jour**
- D) Adoption du procès-verbal**
 - D.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2019
- E) Présentation des comptes et du registre des chèques**
- F) Engagement de crédits (dépenses)**
- G) Présentation de l'état des activités de fonctionnement**
- H) Résolutions d'intérêt général**
 - H.1 Financement dette long terme / Concordance et courte échéance relativement à un emprunt par billets de 682 600 \$
 - H.2 Fourniture de services reliés à l'entretien des espaces verts / Appel d'offres par voie d'invitation
 - H.3 Sécurité civile – Demande d'aide financière – Volet 2
 - H.4 Fourniture de services reliés au balayage mécanique des rues / Appel d'offres sur invitation
 - H.5 Usine de filtration / Entretien de la pompe d'eau brute
 - H.6 Personnel étudiant / Camp de jour – Été 2019
 - H.7 Personnel étudiant / Piscine municipale – Été 2019
 - H.8 Entente d'échange de terrains de soccer avec la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier / Renouvellement
 - H.9 Tarification pour les non-résidents / Activité de soccer extérieur 2019
 - H.10 Rénovation du chalet des loisirs au parc Laferrière / Mandat à Hétu-Bellehumeur architectes
 - H.11 Centre Gilles-Villeneuve / Remplacement du panneau électrique et travaux connexes
- I) Dépôt de documents**
- J) Rapport des services**
- K) Avis de motion**
 - K.1 **Avis de motion et dépôt du projet de règlement**
Projet de règlement de modification au règlement de zonage numéro 748 concernant les normes des piscines et des bains à remous
 - K.2 **Avis de motion et dépôt du projet de règlement**
Projet de règlement modifiant le règlement numéro 925 et ses amendements concernant la tarification des activités de loisirs
- L) Adoption de règlements**
 - L.1 **Adoption du règlement 946**
Projet de règlement relatif à la transformation de local commercial, industriel ou institutionnel en logement de la Ville de Berthierville
 - L.2 **Adoption du premier projet de règlement 748-199**
Projet de règlement de modification au règlement de zonage numéro 748 concernant les normes des piscines et des bains à remous
- M) Affaires nouvelles**
- N) Période de questions**
- O) Levée de l'assemblée**

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU:

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté avec l'ajout des points suivants sous l'item
« Affaires nouvelles » :

M.1 Place Jeunesse Berthierville / Journée de la femme / Demande de
commandite

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2019-02-023

**D.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER
2019**

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2019
a été préalablement remise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent
en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2019, tel que déposé.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-02-024

E) PRÉSENTATION DES COMPTES ET DU REGISTRE DES CHÈQUES

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder au paiement de diverses dépenses
reliées au fonctionnement des services municipaux;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU:

D'entériner le paiement des dépenses détaillées dans le « Journal des achats –
Périodes 2018-12 et 2018-01 » préparé et déposé par le service de trésorerie,
totalisant la somme 840 285,03 \$.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-02-025

F) ENGAGEMENT DE CRÉDITS (DÉPENSES)

CONSIDÉRANT que dans le cours normal des opérations et de l'administration de la
Ville, il y a lieu de procéder à l'acquisition de certains biens et services;

4 février 2019

CONSIDÉRANT que la liste intitulée « Journal des achats en lot – Période 2019-01 » représente les dépenses encourues en janvier 2019 et qu'il y a lieu de la faire approuver par le conseil;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU:

D'autoriser le paiement des dépenses effectuées en janvier 2019 suivant le « Journal des achats en lot » préparé par le service de la trésorerie, et déposé sur la table du conseil, totalisant une somme de 136 651,16 \$.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

G) PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Les membres du conseil attestent du dépôt de l'état des activités de fonctionnement au 30 janvier 2019 déposé par le service de la trésorerie.

H) RÉOLUTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

2019-02-026

H.1 FINANCEMENT DETTE LONG TERME / CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS DE 682 600 \$

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Berthierville souhaite emprunter par billets pour un montant total de 682 600 \$ qui sera réalisé le 20 février 2019, réparti comme suit :

| Règlements d'emprunts # | Pour un montant de \$ |
|-------------------------|-----------------------|
| 923 | 7 100 \$ |
| 899 | 170 800 \$ |
| 901 | 234 800 \$ |
| 933 | 269 900 \$ |

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 923, 899, 901 et 933, la Ville de Berthierville souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 20 février 2019;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 20 février et le 20 août de chaque année;
3. les billets seront signés par la mairesse et la trésorière;

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

| | | |
|-------|------------|-------------------|
| 2020. | 43 700 \$ | |
| 2021. | 45 500 \$ | |
| 2022. | 47 200 \$ | |
| 2023. | 48 900 \$ | |
| 2024. | 50 800 \$ | (à payer en 2024) |
| 2024. | 446 500 \$ | (à renouveler) |

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 923, 899, 901 et 933 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 20 février 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-02-027

H.2 FOURNITURE DE SERVICES RELIÉS À L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS / APPEL D'OFFRES SUR INVITATION

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite confier l'entretien de ses espaces verts au secteur privé;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont discuté de ce dossier lors du comité de travail tenu le 28 janvier 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Claude Frappier,

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Berthierville demande des soumissions par voie d'invitation écrite relativement à l'entretien de ses espaces verts.

QUE les soumissionnaires invités soient ceux apparaissant au document annexé à la présente résolution.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-02-028

H.3 SÉCURITÉ CIVILE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – VOLET 2

ATTENDU que le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU que la Ville de Berthierville souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU que la Ville de Berthierville atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Alec Turcotte,
Appuyé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Berthierville présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 12 000 \$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 14 000 \$, et confirme que la contribution de la Ville sera d'une valeur d'au moins 2 000 \$;

QUE la Ville de Berthierville atteste par la présente qu'elle se regroupera avec les municipalités locales de Lavaltrie, Lanoraie, Sainte-Geneviève-de-Berthier, Saint-Ignace-de-Loyola, La Visitation-de-l'Île-Dupas, Saint-Barthélemy, Saint-Cuthbert, Saint-Norbert, Saint-Gabriel, Saint-Didace et Mandeville pour le Volet 2, qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas;

QUE la Ville de Berthierville autorise la directrice générale et greffière, Madame Sylvie Dubois à signer, pour et au nom de la Ville de Berthierville, le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-02-029

H.4

FOURNITURE DE SERVICES RELIÉS AU BALAYAGE MÉCANIQUE DES RUES / APPEL D'OFFRES SUR INVITATION

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite confier le balayage mécanique des rues au secteur privé;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont discuté de ce dossier lors du comité de travail tenu le 28 janvier 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Claude Frappier,

ET RÉSOLU :

De demander des soumissions par voie d'invitation écrite relativement à la fourniture de services reliés au balayage mécanique des rues.

D'inviter les soumissionnaires énumérés à la liste annexée à la présente résolution.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-02-030

H.5

USINE DE FILTRATION / ENTRETIEN DE LA POMPE D'EAU BRUTE

CONSIDÉRANT que le budget 2019 prévoyait les frais inhérents à la réparation de la pompe d'eau brute à l'usine de filtration;

CONSIDÉRANT l'offre de service portant le numéro 11-01-19-Berth datée du 11 janvier 2019 déposée par la compagnie USI-Pompes inc. au montant de 10 791 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation datée du 22 janvier 2019 du chef-opérateur de l'usine de filtration, Martin Bergeron;

4 février 2019

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont discuté de ce dossier lors du comité de travail tenu le 28 janvier 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,
Appuyé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU :

D'octroyer à la compagnie USI-Pompes inc. le mandat relatif à la réparation de la pompe Flygt 3300 du poste d'eau brute au coût de 10 791 \$ plus les taxes applicables, tel que détaillé à leur offre de service numéro 11-01-19-Berth datée du 11 janvier 2019.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-02-031

H.6 PERSONNEL ÉTUDIANT / CAMP DE JOUR – ÉTÉ 2019

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'engagement de personnes salariées étudiantes pour combler les postes assurant l'organisation et l'animation du camp de jour de la saison estivale 2019 regroupant dix (10) moniteurs, un coordonnateur et un assistant coordonnateur;

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville offrira un camp régulier et intégré pour répondre à des besoins particuliers de jeunes de 5 à 12 ans;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ce dossier lors du comité de travail tenu le 28 janvier 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Alec Turcotte,
Appuyé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU :

D'autoriser l'embauche des étudiants énumérés ci-dessous à titre de personnes salariées étudiantes pour l'organisation et l'animation du camp de jour 2019 pour la période se situant entre le 16 juin et le 17 août 2019 et ce, aux conditions prévues à la convention collective en vigueur, à savoir :

- **Juliette St-Georges** à titre d'assistante-coordonnatrice pour une période de neuf (9) semaines d'un maximum de 40 heures par semaine;
- **Émilie Brissette, Lorie Savignac, Jeanne Coutu-Drainville, Sandrine Normand, Alex Gélinas et Bryan Gilbert** à titre de monitrices et moniteurs, pour une période de neuf (9) semaines d'un maximum de 40 heures par semaine.

D'autoriser l'embauche d'**Angélique Guertin-Cournoyer** à titre de personne salariée étudiante au poste de coordonnatrice aux conditions prévues à la convention collective en vigueur pour les périodes suivantes :

- Pour un maximum de 120 heures permettant la préparation, la planification et de la formation en vue du camp de jour 2019 et ce, pour les périodes se situant entre le 5 février et le 22 juin 2019 ainsi qu'entre le 18 et le 24 août 2019;
- Pour une période de huit (8) semaines d'un maximum de 40 heures par semaine pour la période se situant entre le 23 juin et le 17 août 2019;

D'autoriser le directeur des loisirs et agent aux communications à procéder au recrutement de quatre (4) autres personnes salariées étudiantes au poste de moniteur afin de répondre aux besoins du camp de jour pour la saison estivale 2019;

4 février 2019

D'autoriser l'ajout d'heures au nombre prévu à l'horaire régulier advenant le besoin de formations spécifiques ainsi que la préparation de la planification générale de la saison.

D'autoriser la dépense nécessaire à la formation de tout le personnel étudiant du camp de jour afin d'être en mesure de bien répondre à la clientèle visée.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-02-032

H.7 PERSONNEL ÉTUDIANT / PISCINE MUNICIPALE – ÉTÉ 2019

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville doit procéder à l'engagement de personnes salariées étudiantes pour le secteur de la piscine municipale pour la saison estivale 2019;

CONSIDÉRANT que la convention collective en vigueur prévoit un salaire de base auquel s'ajoutent des taux selon les compétences du personnel étudiant;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ce dossier lors du comité de travail tenu le 28 janvier 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

ET RÉSOLU :

D'autoriser l'embauche de **Laurie-Anne Lafond** à titre de personne salariée étudiante au poste de directrice de la piscine aux conditions prévues à la convention collective en vigueur pour les périodes suivantes :

- Pour un maximum de 120 heures permettant la préparation, la planification et de la formation en vue des activités de la piscine 2019 et ce, pour les périodes se situant entre le 5 février et le 22 juin 2019 ainsi qu'entre le 18 et le 24 août 2019;
- Pour une période de huit (8) semaines d'un maximum de 40 heures par semaine pour la période se situant entre le 23 juin et le 17 août 2019. Elle aura la responsabilité d'assurer le suivi de l'ensemble des activités de la piscine et la gestion du personnel et devra également donner des cours de natation et exercer la surveillance.

D'autoriser l'engagement des personnes salariées étudiantes énumérées ci-dessous pour les activités de la piscine municipale de la saison estivale 2019 aux conditions prévues à la convention collective en vigueur, à savoir :

- **Angéline Coutu-Drainville, Émilie Croisetière, Myriam Larochelle et Koraly Gervais:** au poste de surveillante-sauveteurs pour une période de neuf (9) semaines à raison d'un maximum de quarante heures par semaine selon l'horaire établi. Elles devront également donner des cours de natation selon les besoins et les niveaux de compétence.

D'autoriser l'ajout d'heures au nombre prévu à l'horaire régulier établi advenant les besoins de formations spécifiques ou d'augmentation des heures d'ouverture de la piscine municipale au cours de la saison 2019.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-02-033

H.8 ENTENTE D'ÉCHANGE DE TERRAINS DE SOCCER AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BERTHIER / RENOUVELLEMENT

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier possède un terrain de soccer et désire que celui-ci soit utilisé par les jeunes de sa municipalité ainsi que ceux provenant de l'Association de soccer de Berthier et qu'en échange, la Ville de Berthierville n'impose pas de tarif supplémentaire aux participants de Sainte-Geneviève-de-Berthier qui désirent faire partie de ladite Association;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier s'engage à fournir et entretenir un terrain sécuritaire répondant aux normes en vigueur ainsi que de rendre accessibles les installations sanitaires;

CONSIDÉRANT que Madame Marjolaine Plante, représentante de l'Association de soccer, confirme dans son courriel daté du 7 janvier 2019 le besoin d'utiliser le terrain de soccer à 9 de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier;

CONSIDÉRANT qu'il est à l'avantage de la population des deux municipalités d'accepter cette entente;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ce dossier lors du comité de travail tenu le 28 janvier 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

ET RÉSOLU :

De renouveler l'entente d'échange de terrains de soccer avec la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier;

D'autoriser l'Association de soccer de Berthier d'accepter l'inscription des jeunes provenant de la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier aux mêmes tarifs que les utilisateurs de Berthierville pour la saison 2019;

D'accepter que l'Association de soccer de Berthier prenne entente avec les représentants de la Ville de Berthierville et de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier afin de planifier les horaires d'utilisation des terrains pour la saison 2019.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-02-034

H.9 TARIFICATION POUR LES NON-RÉSIDENTS / ACTIVITÉ DE SOCCER EXTÉRIEUR 2019

CONSIDÉRANT l'accès aux non-résidents aux activités de soccer organisés par l'Association de Soccer de Berthier;

CONSIDÉRANT qu'une entente est intervenue avec la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier pour l'utilisation des terrains de soccer situés sur leur territoire;

CONSIDÉRANT que les utilisateurs provenant de l'extérieur de Berthierville et de Sainte-Geneviève-de-Berthier sont soumis à la tarification pour les non-résidents afin de pouvoir participer aux activités de soccer organisées par l'Association de Soccer de Berthier;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ce dossier lors du comité de travail tenu le 28 janvier 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'autoriser la tarification décrite ci-dessous pour les non-résidents de Berthierville et de Sainte-Geneviève-de-Berthier à l'égard de l'activité de soccer extérieur pour l'année 2019 soit :

125 \$ - moins de 15 ans

144 \$ - 15 ans et plus.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-02-035

H.10 RÉNOVATION DU CHALET DES LOISIRS AU PARC LAFERRIÈRE / MANDAT À HÉTU-BELLEHUMEUR ARCHITECTES INC.

CONSIDÉRANT que le chalet des loisirs situé au 670 rue Laferrrière a besoin d'importantes rénovations;

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour l'étude budgétaire datée du 17 octobre 2017 réalisée par la firme Héту-Bellehumeur architectes inc. tout en révisant l'ensemble des besoins à combler pour ce bâtiment;

CONSIDÉRANT que l'étude budgétaire ainsi que l'esquisse préliminaire seront nécessaires pour obtenir de potentielles subventions;

CONSIDÉRANT l'offre de services datée du 24 janvier 2019 émise par la firme Héту-Bellehumeur architectes inc., dossier 17-3137;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ce dossier lors du comité de travail tenu le 28 janvier 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,

ET RÉSOLU :

D'octroyer le mandat de révision de l'étude budgétaire et de l'esquisse pour la rénovation du chalet des loisirs à la firme Héту-Bellehumeur architectes inc., dossier 17-3137, au montant de 2 800 \$ plus les taxes applicables tel que détaillé à leur offre de services datée du 24 janvier 2019.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-02-036

H.11 CENTRE GILLES-VILLENEUVE / REMPLACEMENT DU PANNEAU ÉLECTRIQUE ET TRAVAUX CONNEXES

CONSIDÉRANT l'accord de divers mandats en mars 2018 aux firmes Kantum Élément inc, les Consultants El-Tabbah Swaminadhan et Héту-Bellehumeur architectes inc. à l'égard du projet de remplacement de l'entrée électrique et de travaux connexes au Centre Gilles-Villeneuve;

CONSIDÉRANT que l'évaluation de l'ensemble des travaux incluant entre autres le remplacement de l'entrée électrique et la relocalisation dans un nouvel abri ainsi que la réfection d'une section de la toiture s'élève à 210 240 \$ plus les taxes applicables;

4 février 2019

CONSIDÉRANT la résolution 2018-05-142 accordant un mandat à la firme Héту-Bellehumeur Architectes inc. tel que détaillé à leur offre de service datée du 28 mars 2018 présentant un montant budgétaire pour leurs honoraires de 5 000 \$;

CONSIDÉRANT que, suite aux modifications desdits travaux depuis mai 2018, il est nécessaire de procéder à la publication d'un appel d'offres public par le système électronique (SEAO) et qu'un montant budgétaire supplémentaire de 2 000 \$ est à prévoir pour les services de la firme Héту-Bellehumeur Architectes inc. tel que confirmé dans leur courriel daté du 1^{er} février 2019;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont discuté de ce dossier lors du comité de travail du 28 janvier 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU :

D'autoriser les travaux de remplacement de l'entrée électrique et la relocalisation dans un abri ainsi que la réfection d'une section de la toiture au Centre Gilles-Villeneuve;

D'autoriser un montant budgétaire supplémentaire de 2 000 \$ plus les taxes applicables pour les services de la firme Héту-Bellehumeur architectes inc. tel que détaillé à leur courriel daté du 1^{er} février 2019.

D'autoriser un emprunt au fonds de roulement au montant de la dépense nette encourue pour la réalisation de l'ensemble des travaux dont le remboursement sera réparti sur dix (10) exercices financiers débutant en 2020.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

I) DÉPÔT DE DOCUMENTS

La directrice générale et greffière procède au dépôt du document suivant :

- Certificat de conformité pour le règlement numéro 748-198 de modification au règlement de zonage numéro 748 désignant les zones où sont autorisées l'industrie du cannabis, la production de cannabis, la vente en gros ainsi que la vente au détail de cannabis et de produits du cannabis, émis par la MRC de d'Autray le 21 janvier 2019

J) RAPPORT DES SERVICES

Madame la mairesse fait état du dépôt des rapports de services suivants :

- Rapport du service de l'urbanisme pour le mois de janvier 2019
- Rapport d'activités de la Mairesse pour le mois de janvier 2019

K) AVIS DE MOTION

2019-02-037

K.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT
Projet de règlement de modification au règlement de zonage numéro 748
concernant les normes des piscines et des bains à remous

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Sylvain Destrempe qu'à une séance distincte de ce Conseil, il sera adopté un projet de règlement de modification au règlement de zonage numéro 748 intitulé « Règlement de zonage de la Ville de Berthierville » dont l'effet est de modifier l'article 7.8 concernant les piscines et les bains à remous.

Un projet de règlement est déposé par Monsieur le conseiller Sylvain Destrempe.

2019-02-038

K.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT
Projet de règlement modifiant le règlement 925 et ses amendements concernant
la tarification des activités de loisirs

Madame la conseillère Isabelle Fontaine donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis pour adoption, un règlement modifiant le règlement numéro 925 et ses amendements concernant la tarification des activités de loisirs.

Un projet de règlement est déposé par Madame la conseillère Isabelle Fontaine.

L) ADOPTION DE RÈGLEMENTS

L.1 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PROJET DE RÈGLEMENT 946
Projet de règlement relatif à la transformation de local commercial, industriel ou
institutionnel en logement de la Ville de Berthierville

Explication du projet de règlement 946

La directrice générale et greffière, Madame Sylvie Dubois explique le projet de règlement 946.

Commentaires de la population

Aucun commentaire.

2019-02-039

ADOPTION DU RÈGLEMENT 946
Projet de règlement relatif à la transformation de local commercial, industriel ou
institutionnel en logement de la Ville de Berthierville

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture publique;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

ET RÉSOLU :

D'adopter le règlement numéro 946 relatif à la transformation de local commercial, industriel ou institutionnel en logement de la Ville de Berthierville.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4 février 2019

- 2019-02-040 L.2 **ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 748-199**
Projet de règlement de modification au règlement de zonage numéro 748
concernant les normes des piscines et des bains à remous
- CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture publique;
- EN CONSÉQUENCE:**
- Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,
- ET RÉSOLU :**
- D'adopter le premier projet de règlement numéro 748-199 concernant les normes des piscines résidentielles et des bains à remous.
- Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
- M) **AFFAIRES NOUVELLES**
- 2019-02-041 M.1 **PLACE JEUNESSE BERTHIERVILLE / JOURNÉE DE LA FEMME / DEMANDE DE**
COMMANDITE
- CONSIDÉRANT que Place Jeunesse Berthierville organisera des activités pour souligner la *Journée de la femme* le 8 mars 2019;
- CONSIDÉRANT la politique de dons et commandite aux organismes à but non lucratif en vigueur à la Ville de Berthierville;
- CONSIDÉRANT que la demande datée du 30 janvier 2019 à l'égard de la tenue de cette journée de la femme respecte les objectifs de la politique;
- CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ce dossier lors du comité de travail tenu le 4 février 2019;
- EN CONSÉQUENCE :**
- Il est proposé par M. le conseiller Denis Perreault,
Appuyé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,
- ET RÉSOLU :**
- D'accorder une commandite au montant de 200 \$ à Place Jeunesse Berthierville pour les activités qui se dérouleront le 8 mars 2019 lors de la *Journée de la femme*.
- Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
- N) **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- Madame la mairesse demande aux citoyens s'ils ont des questions.
- Des questions sont posées et les membres du conseil donnent les réponses appropriées.
- 2019-02-042 O) **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**
- CONSIDÉRANT que tous les sujets de l'ordre du jour ont été discutés;

4 février 2019

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Claude Frappier,

ET RÉSOLU:

De lever la séance à 20 h 03.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Suzanne Nantel
Mairesse

Sylvie Dubois
Directrice générale et greffière

Je, Suzanne Nantel, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Suzanne Nantel
Mairesse

LISTE DES SOUMISSIONNAIRES INVITÉS

Pour la fourniture de services reliés à l'entretien
des espaces verts

RÉSOLUTION NUMÉRO : 2019-02-027

Les soumissionnaires invités sont :

- Les Terrassements Multi-Paysages inc.
- Dauphin Multi-Services
- Excel Tout enr.
- TJH Entretien de pelouses

LISTE DES SOUMISSIONNAIRES INVITÉS

Pour la fourniture de services reliés au balayage mécanique des rues

RÉSOLUTION NUMÉRO : 2019-02-029

Les soumissionnaires invités sont :

- Groupe Villeneuve inc.
- Balai Le Permanent
- Routenet